DEVIS – ENTRETIEN MÉNAGER DES ESPACES MUNICIPAUX

Saison visée : Janvier à décembre (Saison 2027)

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent devis vise à assurer l'entretien ménager des espaces municipaux de la municipalité de Saint-Vallier. Les interventions se font au complexe municipal (bureau municipal et salle municipale), au parc (l'ensemble du bâtiment) et à la halte routière selon les périodes déterminées et détaillées à l'article 2.

2. TABLEAU DES ENDROITS, FRÉQUENCE, TÂCHES ET VENTILATION (ESTIMATION POUR CHAQUE ENDROIT)

Endroit	Fréquence	Tâches	Prix
Parc du Faubourg : **<u>Toilettes</u>** 1er janvier au 18 juin 2027 19 juin au 6 septembre 2027 7 septembre au 31 décembre	 1 fois tous les 2-3 jours 1 fois par jour 1 fois tous les 2-3 jours	 Vider les poubelles, nettoyer toute la salle de bain et plancher au besoin. Nettoyer l'espace qui donne accès aux toilettes et s'assurer que les vitres soient propres.	
<u>Local à patins</u> 1er janvier au 14 mars 15 décembre au 31 décembre ** prévoir les périodes de ménage selon l'achalandage du patin et les fins de semaine.	 1 fois tous les 2-3 jours 1 fois tous les 2-3 jours	 Vider les poubelles, nettoyer les bancs et plancher au besoin.	
<u>Maison des jeunes</u> Toute l'année	 1 fois aux deux semaines	 Époussetage, cuisinette, laver plancher au besoin et laver fenêtres 2-3 fois par année.	

Bureaux municipaux	Tous les vendredis sauf pendant les Fêtes (fermé)	2 toilettes, cuisinette, balayeuse, époussetage, vider poubelles et recyclage, balayeuse sur les tapis aux trois entrées et faire les deux toilettes de la salle multifonctionnelle	
Halte municipale Semaine du 10 au 14 mai 2027 Ouverture de la halte le 15 mai Du 15 mai au 24 juin 2027 Du 25 juin au 6 septembre inclusivement Du 7 septembre au 24 octobre 2027	 1 fois par jour 2 fois par jour 1 fois par jour	Grand ménage de la halte Laver toilettes, plancher, entretien complet du bâtiment, garnir les dévidoirs de papier de toilette et papier à main, laver les vitres lorsque nécessaire, etc.	
Salle communautaire		Prévoir un taux horaire pour demande ponctuelle au niveau des locations de salle. ** Plusieurs locations mensuelles / horaire hebdomadaire selon les locations inscrites au bureau	
		Total	

3. CONDITIONS PARTICULIÈRES ET CLAUSES DE SERVICES

- **Équipements et sécurité :** L'entrepreneur s'engage à utiliser des équipements professionnels fonctionnels.
- **Matériaux requis :** Produits d'entretien et papier de toilette et à mains fournis par la municipalité.
- **Assurance responsabilité :** L'entrepreneur doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile d'un million (1 000 000 $).